



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 5185

Texte de la question

M. Philippe Chaulet souhaiterait interroger M. le ministre de l'intérieur afin que lui soient communiqués les montants par habitant de la dotation globale de fonctionnement versée aux 36 collectivités de la Guadeloupe pour les années 1994, 1995, 1996 et 1997.

Texte de la réponse

Conformément aux dispositions du chapitre II du titre 1er de la loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) les communes d'outre-mer bénéficient, comme en métropole, d'une dotation forfaitaire et d'une dotation d'aménagement, composantes de la DGF. Ainsi que l'indiquent les tableaux ci-après, les montants de DGF attribués aux communes du département de la Guadeloupe progressent entre 1994 et 1995 de + 1,44 %, la dotation par habitant évoluant pour la même période de + 1,53 %. Entre 1995 et 1996, la progression de DGF représente 3,29 %. Elle résulte d'une augmentation importante de la dotation d'aménagement qui évolue durant cette période de près de 44 %, compte tenu du complément de plus de 8 millions de francs ajoutés au montant de la quote-part (art. L. 2334-13 du code général des collectivités territoriales). La DGF par habitant progresse de + 3,96 %. Entre 1997 et 1998, la progression de la DGF des communes du département de Guadeloupe est de l'ordre de 2,92 % alors que la dotation par habitant des communes baisse de 1,80 % (1 366,67 francs en 1997 contre 1 391,81 francs en 1996). Ces évolutions s'expliquent par les variations de population dûes aux recensements complémentaires et aux recensements généraux dans les départements et les territoires d'outre-mer. (Voir tableaux dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5185

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3667

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4708